

**Direction générale de l'Aviation civile**

Entzheim, le 17/09/2021

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est  
Division Transport Aérien*

**CLUB AÉROSTATIQUE DE FRANCHE-COMTÉ  
24 rue des Vosges  
90150 FOUSSEMAGNE**

Nos réf. : 21 086 DIV-TA/DSAC-NE

à l'attention de M. SAILLER Sylvain

Affaire suivie par : Sarah DANZÉ  
sarah.danze@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 88 59 94 11 – 07 64 55 95 89

**Objet :** Accusé réception de déclaration d'exploitation

Monsieur,

Par le présent courrier et conformément au paragraphe ARO.GEN.345 du règlement (UE) n°965/2012 de la commission du 5 octobre 2012 (AIR-OPS) modifié, la DSAC accuse réception de votre déclaration d'exploitation du 13/09/2021.

Votre numéro d'exploitant commercial déclaré est : FR.DEC.0426.

En application des paragraphes BOP.ADD.100 et BOP.ADD.105 du règlement (EU) n°2018/395, les modifications de l'exploitation ou de documentation impactant le contenu de votre déclaration initiale doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Doppler

Chef de la division transport aérien

